

CONDITIONS DE GARANTIE

Préambule: dans le texte ci-dessous, la société CARDIN ELETTRONICA SPA est désignée sous le nom "CARDIN" et le commettant par le terme "CLIENT". Le CLIENT de la Sté CARDIN est un revendeur qui achète le matériel pour sa propre activité professionnelle. Par conséquent, les conditions de garantie ne sont pas régies par le Décret Législatif nr. 24 du 2 février 2002 (transposition en Italie de la Directive européenne 99/44/CE, inhérente à la conformité des biens de consommation), qui définit des conditions de la garantie dans le rapport entre le dernier vendeur et l'acheteur particulier. Pour plus de détails à ce sujet, veuillez consulter la partie IV du Code de la Consommation, Décret Législatif du 6 septembre 2005 nr. 206.

Garantie: tous les appareils qui figurent au tarif CARDIN font l'objet de sévères contrôles et tests, et sont garantis contre les vices de fabrication pour une période de 24 mois à compter de la date de fabrication, à condition que le système soit soumis à une maintenance correcte et périodique. La durée de la garantie est délimitée également par le nombre maximum de manœuvres réalisables par le produit en objet: 50.000 cycles de travail. Passé ce terme maximum de 24 mois, la garantie disparaît même si le nombre maximal de manœuvres indiqué n'a pas été atteint. Il appartient au CLIENT d'inspecter ou de faire inspecter la marchandise à la réception; les réclamations concernant les erreurs de fourniture ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit à la société CARDIN dans les huit jours qui suivent la réception de ladite marchandise. Cette garantie couvre exclusivement les anomalies de fabrication dérivant de vices de matière, d'usinage et d'assemblage constatés par le fabricant

En particulier, elle est exclue pour:

- les dommages survenant du fait d'accidents, de chocs violents non liés au fonctionnement, de négligence dans la manipulation, dans l'installation et dans l'utilisation du produit, d'utilisation d'accessoires ou de pièces détachées non d'origine CARDIN et d'utilisation impropre du produit;
- les dommages causés par foudres, inondations, raz de marée, incendie, liquides corrosifs, actes de vandalisme et de guerre, tensions d'alimentation incorrectes, implantation non conforme aux schémas d'installation fournis par le fabricant, aération insuffisante et tout autre fait hors du contrôle du fabricant;
- les produits modifiés ou sur lesquels ont été enlevés ou rendus illisibles les éléments d'identification comme les étiquettes, les estampilles et les sceaux ou fermetures à vis définies comme inaccessibles dans le livret technique annexé;
- les contrôles périodiques, les maintenances ordinaires et extraordinaires, les tarages, la mise à jour du logiciel, les programmations, les conversions, les remplacements de pièces sujettes à usure normale et rupture;
- les matériels de consommation (lubrifiants, ressorts d'équilibrage, freins mécaniques);
- les alimentateurs supplémentaires (batteries);
- les éléments de barrage (lisses).

Cette garantie est valable pour quiconque prend possession légalement du produit, au travers des canaux de distribution normaux, agréés par le fabricant. Les responsabilités de la Sté CARDIN ne peuvent en aucun cas être supérieures au prix d'achat du produit. La Sté CARDIN ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages extraordinaires, spéciaux, fortuits, consécutifs ou indirects. En cas de contestation sur la conformité du produit, le CLIENT doit en informer la Sté CARDIN par lettre recommandée dans un délai de huit jours à partir du moment où il constate le défaut. La Sté Cardin s'engage à la réparation ou au remplacement, à titre gracieux, des produits sous garantie. La livraison est effectuée franco départ usine, tous les coûts de transport et de montage du produit étant à la charge du CLIENT. Avec le produit sous garantie à réparer ou à remplacer, le CLIENT doit faire parvenir à la Sté CARDIN une copie de la Déclaration de Conformité et du registre de maintenance de l'installation (renseignés correctement en tous points) et les méthodologies d'installation du produit.

NOTA: pour information, la personne qui effectue le montage du système en assemblant les différents composants (même si le fabricant est le même) assume les mêmes obligations d'un fabricant de machines. La garantie disparaît dans le cas où les produits, considérés comme étant défectueux par le CLIENT, mais dont le défaut n'a pas encore été vérifié et déclaré comme tel par les techniciens de la Sté CARDIN, auraient été modifiés. De surcroît, la garantie ne s'applique pas en cas d'utilisation impropre du produit; elle ne couvre pas les non-conformités dues à une négligence ou à un mauvais traitement durant le transport et l'utilisation, à une installation et à une maintenance défectueuses, effectuées par un personnel non qualifié ou sans qu'il ait observé les instructions fournies par le fabricant. En définitive, la garantie ne pourra jouer en aucun cas de non-conformité du produit liée à des circonstances non imputables à des vices de fabrication, et en aucun cas la Sté CARDIN ne pourra être tenue responsable de dommages ou de manques à gagner ni dans la période de garantie du produit, ni par la suite.

REMARQUES:

LA STÉ CARDIN ELETTRONICA RECOMMANDE, POUR LA RÉALISATION D'UNE INSTALLATION SÛRE ET PERFORMANTE, D'UTILISER LES APPAREILS CARDIN QUI SONT HOMOLOGUÉS ET TESTÉS POUR TRAVAILLER EN PARFAITE SYNERGIE ENTRE EUX DANS TOUTES LES CONDITIONS D'UTILISATION.

LES DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ DE TOUS LES APPAREILS CARDIN SONT REPÉRABLES SUR LE SITE INTERNET www.cardin.it DANS LE RELATIF CHAMP "NORMES ET CERTIFICATS".

DANS DES CAS PARTICULIERS, LES CERTIFICATS PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS AUPRÈS DE NOS REVENDEURS AGRÉÉS OU DIRECTEMENT À NOTRE BUREAU "NORMES ET CERTIFICATS".